



Les déplacements des piétons

AIRES PIÉTONNES ET ZONES DE RENCONTRE

Source : Ville de Paris
Direction de la Voirie
Et des déplacements

Aires piétonnes

Zones de rencontre



Dans une **aire piétonne**, par définition, le piéton est prioritaire. Les vélos et EDP sont autorisés à y circuler dans les deux sens, en roulant au pas, et en laissant la priorité aux piétons. La circulation automobile y est interdite sauf taxis, véhicules de secours, de livraison et des riverains, en roulant au pas et en cédant la priorité aux piétons et vélos.

La **zone de rencontre** est un espace partagé entre tous les usagers, où la vitesse est limitée à 20 km/h. Les piétons, vélos et EDP demeurent prioritaires devant les véhicules motorisés.

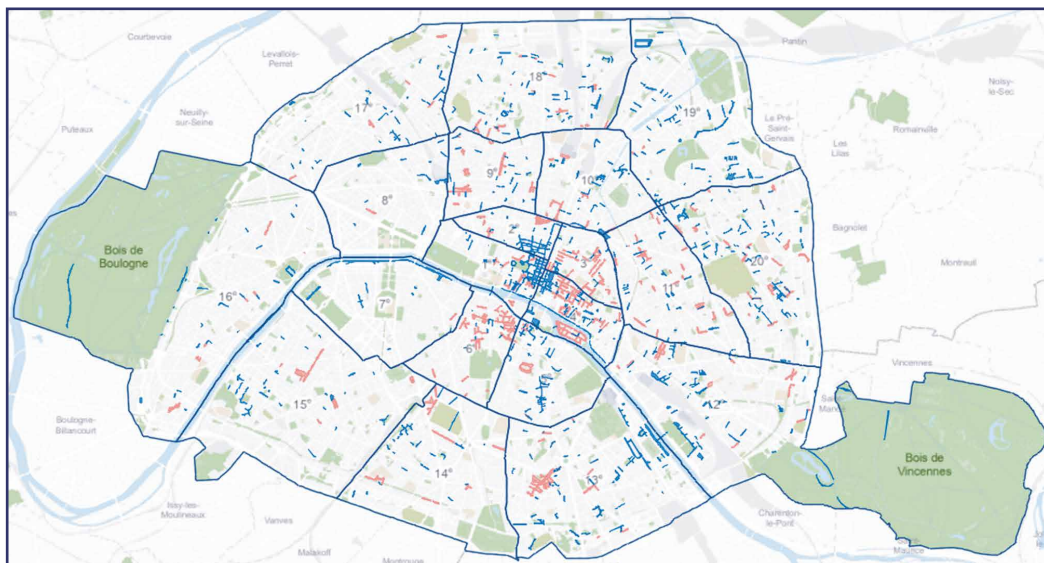
Le **programme Rue Aux Écoles** a pour objectif de sécuriser, piétonniser et végétaliser les abords immédiats d'une école ou d'un équipement fréquenté par

Voie piétonne

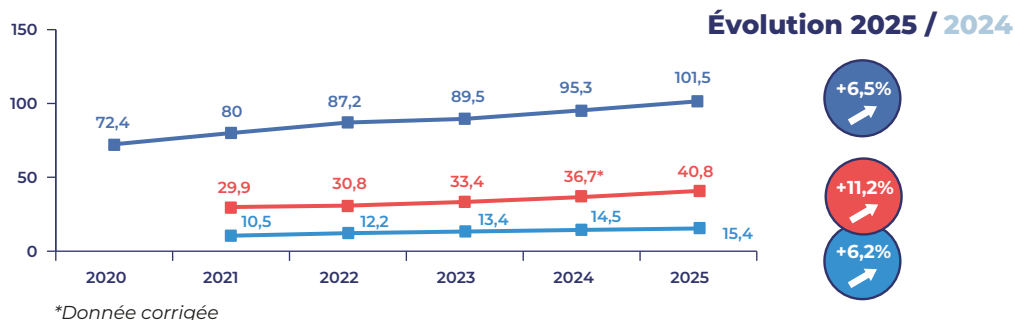
dont Programme
Rue aux Écoles

Zones de rencontre

Voies à priorité piétonne



Évolution du linéaire de voies réservées aux piétons (en km linéaire)

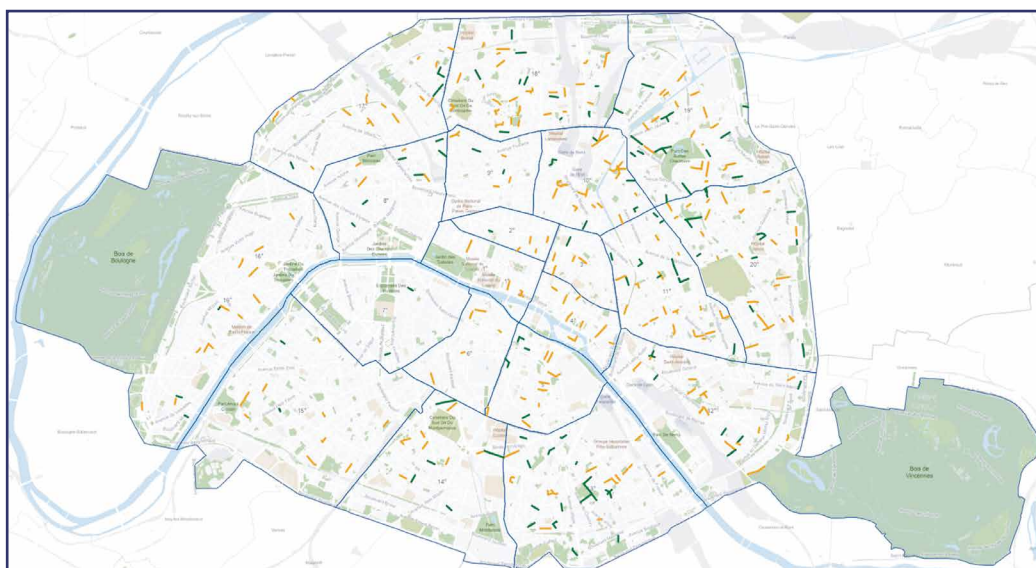


Tendance : Avec plus de 101 km de voie, le linéaire total de voies piétonnes ayant fait l'objet d'un arrêté permanent en 2025 augmente de 6,5 % par rapport à 2024 dont 15,4 km de voie s'inscrivant dans le programme Rues aux Ecoles (en hausse de +6,2 %).

Le linéaire de zones de rencontre augmente de 11,2 % avec près de 41 km de voie.

PROGRAMME RUE AUX ÉCOLES

Aménagements du Programme Rue Aux Ecoles



Aménagements
(entre 2020 et début 2026)

Petits aménagements



PARIS RESPIRE

Source : Ville de Paris
Direction de la Voirie
Et des déplacements

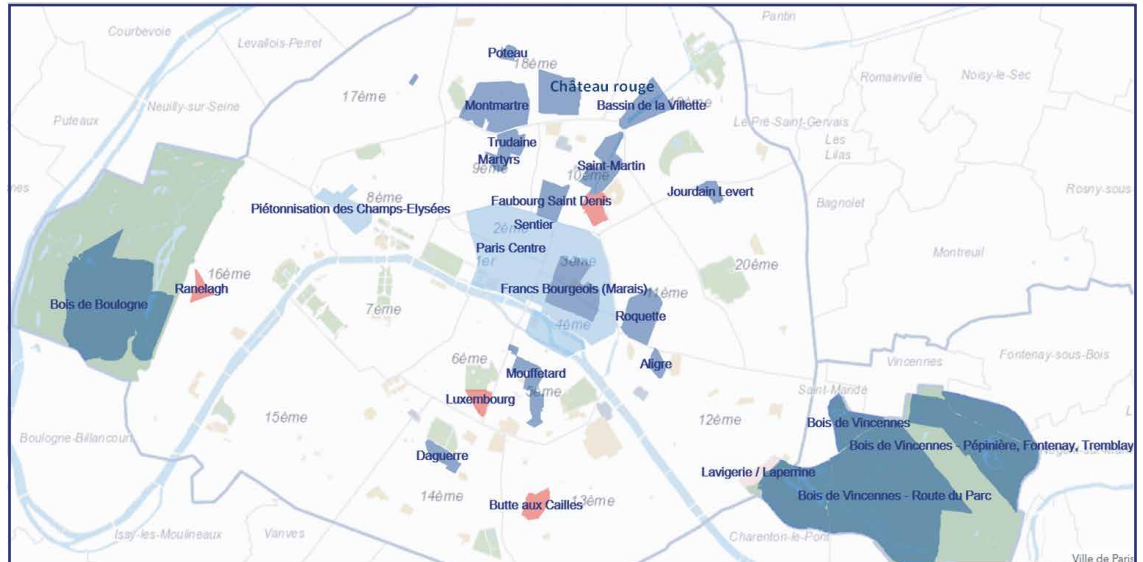
En été

Toute l'année

1^{er} dimanche du mois

Dates spécifiques

Opération PARIS RESPIRE



Les quartiers bénéficiant de l'opération **PARIS RESPIRE** sont fermés à la circulation automobile les dimanches et jours fériés. La circulation demeure cependant autorisée aux taxis et riverains sur présentation d'un justificatif de domicile.



Tendance : Les zones définies par l'opération PARIS RESPIRE bénéficient d'une réglementation spécifique en matière de circulation automobile les dimanches ou à des périodes particulières de l'année.

Une nouvelle zone dite JEAN MOULIN autour de l'avenue Jean Moulin dans le 14^{ème} arrondissement a été créée à titre expérimentale entre mi-juillet et mi-septembre 2025.

LA MARCHÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Source : Enquête Tendances Mobilités 2025 (ETM) du Collectif Mobilité

A augmenté

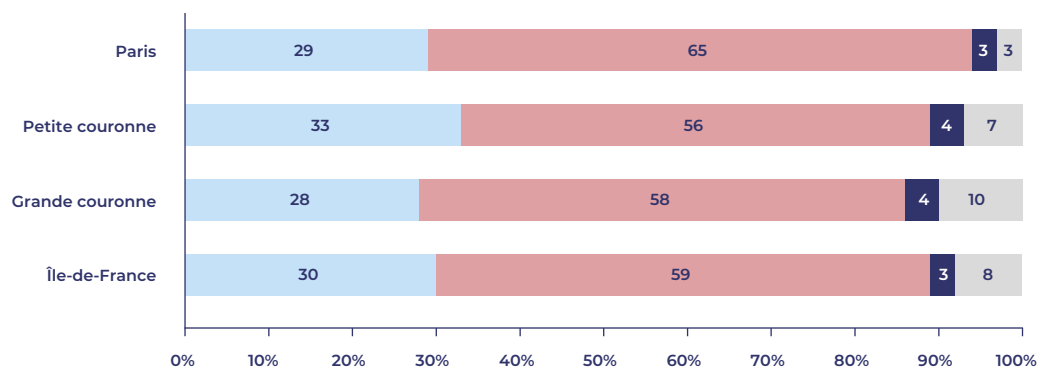
Est égale

A diminué

Usagers non concernés et autre

Évolution en un an de l'usage de la marche en Île-de-France

En 2025, selon le lieu de résidence



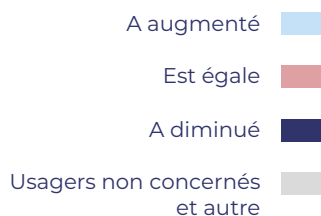
Tendance : Parmi les répondants enquêtés en 2025, 30 % des actifs déclarent avoir augmenté leurs déplacements à pied en un an en Île-de-France, contre 8 % ayant diminué cet usage, soit un écart de 22 points en faveur de la marche ; 29 % des actifs déclarent avoir augmenté ces déplacements à Paris en un an contre 3 % ayant diminué cet usage, soit un écart de 26 points ; 33 % des actifs déclarent avoir augmenté cet usage en petite couronne en un an contre 4 % ayant diminué cet usage, soit un écart de 29 points et 28 % ont augmenté cet usage en grande couronne contre 4 % l'ayant diminué soit un écart de 24 points.



L'enquête est réalisée du 6 au 31 mai 2025 auprès d'un échantillon de 2 708 résidents franciliens représentatif de la population âgée de plus de 18 ans au sujet de leurs déplacements.

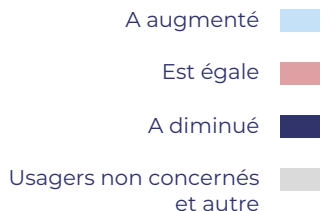


Le Collectif Mobilité est une association portée par des acteurs français du transport contribuant à la mobilité, en Île-de-France comme dans d'autres régions, rassemblant notamment des collectivités territoriales (Paris, le département de l'Essonne) ou des structures intercommunales (Paris Ouest La Défense, Métropole du Grand Lyon), des agences d'urbanisme (l'APUR, l'IPR), des opérateurs de transport, de logistique, de constructeurs ou de fournisseurs d'énergie.



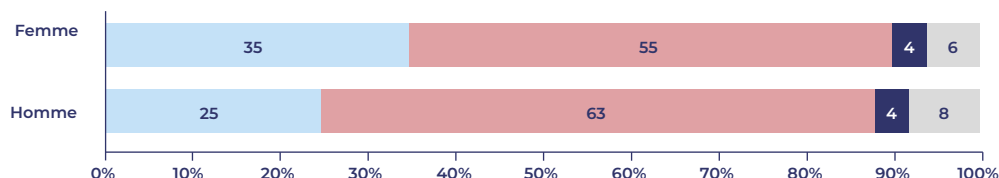
LA MARCHÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Source : Enquête Tendances Mobilités 2025 (ETM) du Collectif Mobilité



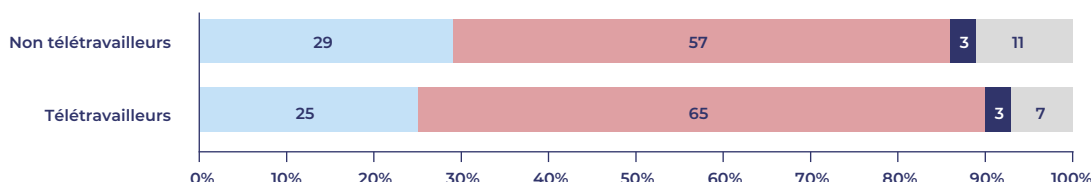
L'enquête est réalisée du 6 au 31 mai 2025 auprès d'un échantillon de 2 708 résidents franciliens représentatif de la population âgée de plus de 18 ans au sujet de leurs déplacements.

Évolution en un an de l'usage de la marche en Île-de-France En 2025, selon le genre



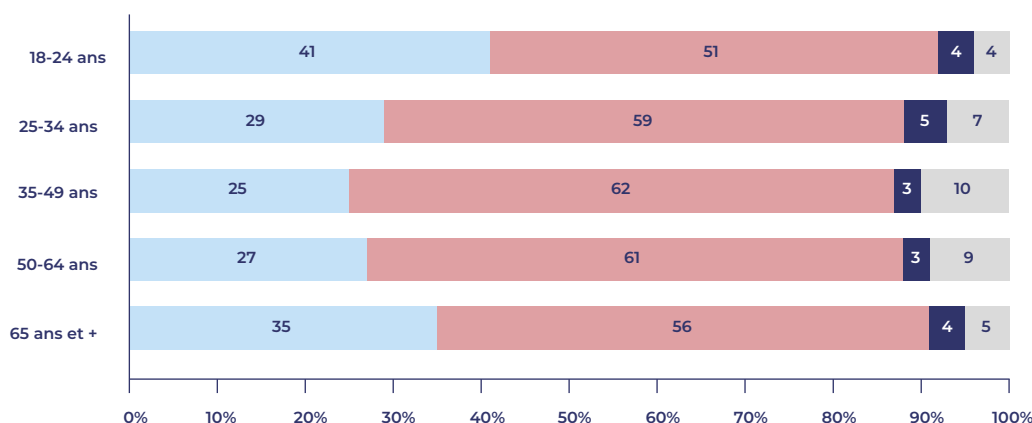
Tendance : La même enquête du Collectif Mobilité met en évidence que 35% des femmes déclarent avoir augmenté leurs déplacements à pied en un an en Île-de-France (soit 5 points de plus que la moyenne francilienne) contre 4 % ayant diminué cet usage, soit un écart de 31 points en faveur de la marche. Chez les hommes, 25 % d'entre eux déclarent avoir augmenté ces déplacements en un an, contre 4 % ayant diminué cet usage, soit un écart de 21 points en faveur de la marche à pied.

Évolution en un an de l'usage de la marche en Île-de-France En 2025, selon le télétravail ou non



Tendance : Toujours selon cette enquête, 25 % des actifs adeptes du télétravail déclarent avoir augmenté leurs déplacements à pied contre 3% ayant diminué cet usage, soit un écart de 22 points en faveur de la marche. C'est moins que les actifs se déplaçant sur leurs lieux de travail puisque 29 % d'entre eux déclarent avoir augmenté leurs déplacements à pied, contre 3 % ayant diminué cet usage, soit un écart de 26 points en faveur de la marche à pied.

Évolution en un an de l'usage de la marche en Île-de-France En 2025 selon la tranche d'âge

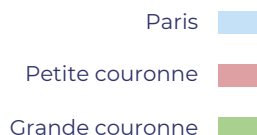


Tendance : L'enquête du Collectif Mobilité laisse apparaître que 41 % des Franciliens âgés entre 18 et 24 ans déclarent avoir augmenté leurs déplacements à pied en un an en Île-de-France (taux supérieur à la moyenne établie à 30 %) contre 4 % ayant diminué cet usage, soit un écart de 37 points en faveur de la marche. Les Franciliens âgés entre 25 et 34 ans, entre 35 et 49 ans et entre 50 et 64 ans déclarent respectivement à 29 %, 25 % et 27 % (taux inférieur à la moyenne francilienne de 30 %) avoir augmenté cet usage, contre respectivement 5 %, 3 % et 3 % avoir diminué les déplacements à pied, soit respectivement un écart de 24 points, 22 points et 24 points. En revanche, chez les Franciliens âgés de plus de 65 ans, l'écart en un an s'élève à 31 points en faveur de la marche (le taux de 35 % ayant augmenté l'usage est supérieur à la moyenne francilienne).

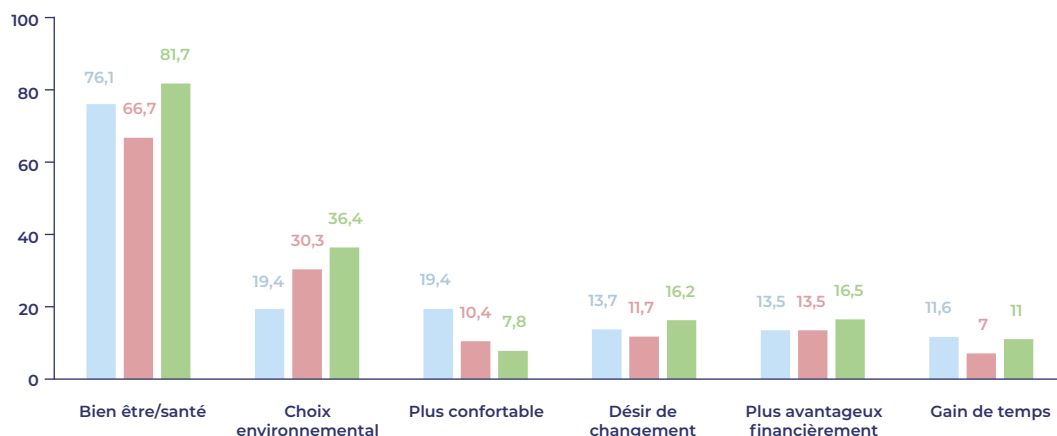


LA MARCHÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Source : ETM –
Collectif Mobilités

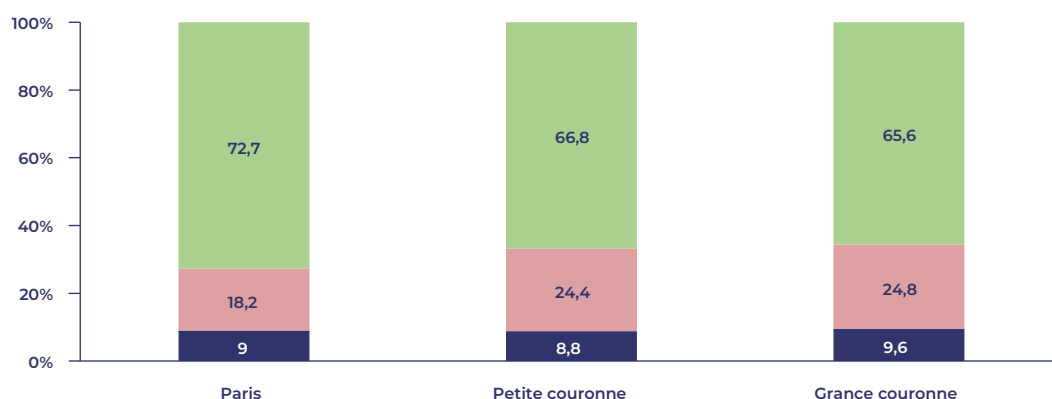
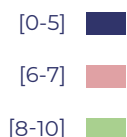


Raisons de l'augmentation de la marche à pied Selon la zone géographique



Tendance : Parmi les raisons justifiant l'augmentation de la marche à pied en tant que mode de déplacement, il ressort en premier lieu le bien être et la santé pour plus des deux tiers des répondants indépendamment du lieu de résidence. Le choix environnemental arrive en seconde position pour environ un tiers les résidents de petite couronne et de grande couronne. Les résidents parisiens évoquent quant à eux pour 20 % d'entre eux l'environnement ainsi que le confort (contre 8 % et 10 % en petite couronne et grande couronne). D'autres raisons invoquées comme le désir de changement, le gain financier et le gain de temps, sont moins marquées et varient entre 7 % et 16,5 %, indépendamment du lieu de résidence.

Degré de satisfaction des déplacements à pied



Tendance : Sur une échelle de 0 (pas satisfaisant) à 10 (très satisfaisant), le degré de satisfaction de la marche à pied dans Paris est supérieur ou égal à 8 chez près de 73 % de population interrogée, et supérieur ou égal à 5 pour 91 % d'entre elle. De même, en petite couronne, le degré de satisfaction de la marche est supérieur ou égal à 8 chez près de 67 % de la population et supérieur ou égal à 5 chez près de 91 % de la population. En grande couronne, le degré de satisfaction des déplacements à pied est un peu moindre : il est jugé supérieur ou égal à 8 chez près de 66 % de la population, supérieur ou égal à 5 à près de 90 %. Quel que soit le lieu, le degré d'insatisfaction (<5) de la marche varie entre 8,8 % et 9,6 %.